



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimboville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimboville

02 35 20 42 52 secretariat@sivosdelunion.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, Le 24 septembre à 19h les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

- Ordre du jour :
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 18 juin 2025
- Communications
- Délibérations
 - 2025/17 Tableau des emplois et des effectifs
 - 2025/18 Contrat d'assurance statutaire mise en concurrence
 - 2025/19 gratuité des repas de Noël
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 19h et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs	LEMAIRE Laurent	x	
DELORY Dorothée		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain		x
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure		x
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony	x	
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine		x

Pouvoir :

Madame DELORY donne son pouvoir à Madame ESTRIER

Madame ZEGGAÏ donne son pouvoir à Madame HAUCHECORNE

Monsieur VASSE donne son pouvoir à Monsieur LEMAIRE

Secrétaire de séance : Mme HAUCHECORNE a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

➤ **OUVERTURE :**

C'est la première réunion de cette année scolaire, année particulière car interviendront les élections municipales en mars. De ce fait je ne prévois un calendrier de réunions que jusque cette date : 3 décembre et 4 mars où nous voterons le CFU.

Pour aujourd'hui je voudrai ajouter une délibération par rapport à l'ordre du jour : la délibération sur la gratuité des repas de Noël pour les encadrants : êtes-vous d'accord pour cela ?

Des voix contre ? non

Des abstentions ? non

Puisque tout le monde des d'accord, nous ajoutons cette délibération à l'ordre du jour.
Merci

➤ **APPROBATION PV :**

PV du 18.06.2025	<p>Brigitte Estrier : avez-vous des remarques ou des questions concernant ce PV ?</p> <p>Sans remarque du Comité Syndical, le PV du 18 juin 2025 est adopté</p>
-------------------------	--

➤ **COMMUNICATIONS**

Ecole et cantine	<p>Mme Lacassin est le nouveau professeur des écoles à l'école l'Envolée à Saint Gilles de la Neuville. Elle a été nommée le jeudi précédent la rentrée. C'est son premier poste. Elle assure la classe des CP et la fonction de directrice avec le soutien de l'inspecteur M Van Rickstal.</p> <p>39 élèves sont inscrits à Henri Boullen et 68 élèves sont inscrits à l'Envolée, soit 107 élèves inscrits dans le RPI pour l'année scolaire 2025/2026.</p> <p>La répartition est inchangée par rapport à ceux qui vous ont été communiqués lors de notre précédent conseil.</p> <p>19 PS-MS, 20 MS-GS, 18 CP, 22 CE1-CE2, 28 CM1-CM2</p> <p>Sur ces 107 enfants, 102 sont inscrits à la cantine.</p> <p>Le minimum est 48 élèves et le maximum 60 élèves pour les primaires</p> <p>Le minimum est 26 élèves et le maximum 35 élèves pour les maternelles.</p> <p>La prévision de septembre est de 1499 repas</p> <p>Une opération don de jeux avait été lancée pour les activités de temps méridien. Je passe la parole à Mme Cindy Marie</p> <p>Cindy Marie : Pour pouvoir occuper les enfants sur le temps méridien en particulier les temps de pluie, j'ai proposé de faire un appel aux dons. Les enfants grandissants, je me suis dis que les familles auraient sans doute des jeux à donner. Ça a très bien fonctionnée sur Saint Gilles, nous avons eu de nombreux dons : nous avons reçu une peu de tout : des puzzles, des jeux de société, de la dinette. Les jeux ont été répartis entre la cour et la bibliothèque. Les jeux sont plutôt récents en bon état. Nous tenons à remercier les parents donateurs.</p> <p>Bruno Bouteiller : il y a eu plus de 30 dons, la voiture était pleine. C'est très bien.</p>
Café rencontre à la cantine et découverte de la classe par les CP CE1 du 30 août 2025	<p>Les parents avaient la possibilité le samedi 30 août 2025, de venir visiter la cantine avec leur enfant.</p> <p>Cindy Marie, 3 agents du SIVOS et moi-même étions présents. Nous avons pu rencontrer et répondre aux questions des parents, très peu nombreux cette année.</p> <p>Sur cette même matinée, M Helouin et Mme Lacassin accueillaient les CP et les CE1 avec leurs parents pour une visite de leur classe : plus de la moitié étaient présents.</p> <p>Tout le monde s'est retrouvé dans la cantine autour d'un jus d'orange et de quelques biscuits.</p>
Acquisition du domaine	<p>Brigitte Estrier : Comme évoqué lors du précédent conseil concernant la sécurité numérique, de nouvelles adresses mail ont été mis en fonctionnement à la suite de l'acquisition d'un nom de domaine afin de sécuriser les mails du Sivos.</p> <p>Trois adresses sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • secretariat@sivosdelunion.fr pour les échanges des parents avec le secrétariat • Une adresse nominative pour la secrétaire, pour les échanges avec les élus, les entreprises et établissements administratifs et de l'état (DGFIP, URSSAF...)

	<ul style="list-style-type: none"> Une adresse Président pour les échanges avec les parents, les partenaires, les élus et la secrétaire. <p>La nouvelle adresse sera communiquée aux parents avant les vacances d'octobre.</p>
Travaux et entretien	<p>Brigitte Estrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux organisés par le SIVOS : la centrale de désinfection de la cantine est de nouveau fonctionnelle Travaux organisés par la mairie de Graimbouville : les éclairages de l'école Graimbouville ont été remplacés par des luminaires à économie d'énergie. Début 2026, les travaux d'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur sont programmés. Sur Saint-Gilles, la Mairie a remis en route le système de ventilation de l'école et de la cantine. Je remercie la Mairie de Saint-Gilles pour le traitement du nid de guêpes de la bibliothèque. <p>Bruno Bouteiller : la ventilation dispose de 3 modules qui ont été révisés et des trappes de visites ont été ajoutées. Les moteurs ont été relancés. La ventilation va permettre d'assécher les murs. On envisagera dans un deuxième temps pour mettre un coup de peinture.</p> <p>Brigitte Estrier : Par ailleurs, il faut signaler la création d'une fresque sous le préau, c'est un projet du CMEJ de Saint-Gilles et je tiens à les féliciter pour cette réalisation. Il s'agit d'un graph sur le thème de la mer : une belle réalisation qui donne une autre ambiance à ce lieu.</p>
Projets mairie-école	<p>Brigitte Estrier : à titre d'information, nous vous communiquons les actions menées au sein des écoles par ou au profit des Mairies.</p> <p>La commune de Graimbouville a renouvelé le partenariat avec l'association Graine en Main pour organiser des 3 animations culinaires avec l'école Henri BOULLEN sur la thématique du « bien manger » dans une approche intergénérationnelle. Les parents sont sollicités pour participer à l'encadrement de ces animations. La première date est le 19 décembre couplée avec le gouter des anciens.</p> <p>Comme chaque année les enfants réaliseront les menus pour les repas des anciens de chaque commune.</p> <p>Et pour compléter du côté de Saint-Gilles : je passe la parole à Mme Marie. Cindy Marie : j'ai rencontré Mme Lacassin qui est d'accord pour continuer le partenariat avec la commune. Pour l'instant nous envisageons de renouveler le projet de plantation des haies avec un agriculteur. Il y aura aussi le fleurissement de la commune. Puis nous reverrons Mme Lacassin une fois qu'elle aura pris ses marques pour d'autres projets.</p>

➤ DELIBERATIONS

Objet et vote	Commentaires
2025.17 : Tableau des emplois et des effectifs Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12	<p>Brigitte Estrier : Le CDG demande que chaque entité publique établisse un tableau des emplois et des effectifs. Cela décrit pour chaque poste : son intitulé, sa date de création ou de modification, le temps de travail, le coefficient de rémunération, la catégorie, le grade de rattachement, s'il peut ou non être pourvu par un titulaire, le type de contrat, s'il est pourvu ou non et le régime de RIFSEEP associé.</p> <p>Il doit être mis à jour en temps réel en fonction des délibérations qui seront prises. C'est un tableau non nominatif.</p> <p>Je vous lis la délibération :</p> <p><i>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,</i></p> <p><i>Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,</i></p>

	<p><i>Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,</i> <i>Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée</i></p> <p>Considérant ce qui suit :</p> <p><i>Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.</i></p> <p><i>Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.</i></p> <p><i>Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.</i></p> <p>La question posée est de savoir si nous sommes d'accord pour décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe - Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ; - D'inscrire au budget les crédits correspondants ; - D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ; - De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, <p>Annexe à la fin du Procès-verbal.</p> <p>Avez-vous besoin d'informations complémentaires ou des questions ?</p> <p>Céline Hauchecorne : je n'ai pas bien compris. Il sert à quoi ce tableau, c'est pour qui ?</p> <p>Frédéric Denis : c'est pour nous, une sorte de contrôle pour éviter que la Présidente ne crée des postes sans nous en informer</p> <p>Laurent Lemaire : c'est surtout utile dans les plus grandes collectivités.</p> <p>Brigitte Estrier : effectivement, dans notre cas, il est facile d'avoir une vue d'ensemble sans avoir besoin d'un tableau récapitulatif. Mais la réglementation est générale et s'applique quelque soit la taille... Il sera transmis au CDG.</p> <p>Dans le notre sont décrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 poste de secrétaire • 2 postes d'ATSEM • 1 poste de cantinière • 1 poste d'aide cantinière • 1 poste de surveillant cantine • 1 poste de surveillant cantine et aide cantinière <p>C'est un outil de pilotage qui permet d'avoir une vision globale des postes.</p> <p>Laurent Lemaire : et il y aura une version nominative ?</p> <p>Brigitte Estrier : oui, que nous conserverons au SIVOS pour permettre le suivi des agents.</p> <p>Avez-vous besoin d'autres informations ?</p> <p>Non, donc nous passons au vote :</p> <p>Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité soit 12 voix.</p>
2025.18 : contrat d'assurance	Brigitte Estrier : Le contrat actuel prend fin en 2026, le CDG nous demande si nous sommes d'accord pour qu'il lance les consultations afin de choisir le prochain

statutaire mise en concurrence Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12	<p>prestataire. Cela ne nous engage pas pour la suite. En fonction de son choix, nous serons libres d'adhérer ou pas à partir de 2027.</p> <p>Ainsi au regard de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 non encore transposé dans le Code Général de la Fonction Publique, et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, le Sivos de L'Union a l'opportunité de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale par l'intermédiaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime que nos devons autoriser à souscrire un tel contrat pour notre compte, en mutualisant les risques.</p> <p>Les éléments de la délibération sont les suivants :</p> <p><i>Article 1^{er} : le Sivos de L'Union adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte du Sivos de l'Union des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès • Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption. <p>Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune/établissement une ou plusieurs formules.</p> <p>Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027. ▪ Contrats gérés en capitalisation. <p><i>Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Sivos de l'Union demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.</i></p> <p><i>Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.</i></p> <p><i>Article 3 : le Sivos de L'Union autorise La Présidente à signer les contrats en résultant.</i></p> <p>Avez-vous des questions ? Non</p> <p>Nous passons au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est adoptée à l'unanimité.</p>
2025.19 : Gratuité des repas de Noël adulte Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12	<p>Brigitte Estrier : Je vous propose de délibérer dès maintenant pour le repas de Noël cela nous permettra d'anticiper l'organisation du repas de Noël 2025 de la cantine à la salle polyvalente de Saint-Gilles de la Neuville.</p> <p>Il vous est demandé si vous êtes d'accord avec le principe de gratuité des repas pour les adultes bénévoles présents pour l'encadrement et le service du repas. Sont potentiellement concernés : 6 agents du SIVOS, 14 membres du SIVOS, 5 enseignants.</p> <p>Je vous propose d'arrêter un maximum de 25 repas x 3.22 euros TTC (tarif prestataire API pour un repas Adulte) représentant un montant maximum de 80.50 euros TTC</p> <p>Il sera fait face à la dépense au compte 6042 du Budget du SIVOS DE L'UNION.</p> <p>Puis-je passer au vote...</p>

	<p>Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Précision : API nous propose 2 dates : le jeudi 18 ou vendredi 19 Valérie Huon-Demare : le jeudi est préférable pour la salle polyvalente. Brigitte Estrier : je vais proposer cela à API Cindy Marie : il faudra que tout soit nettoyé pour le Ludisport du soir. Brigitte Estrier : pas de soucis</p>
--	--

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune

En l'absence de question, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance à 19h32

➤ **SIGNATURES**

Brigitte ESTRIER

Présidente du SIVOS DE L'UNION

Céline HAUCHECORNE

Secrétaire de Séance

Annexe délibération 2025.17

EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	Coefficient de rémunération	Catégorie hiérarchique			Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel		Effectifs pourvus par un agent titulaire ou contractuel	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	RIFSEEP Groupes délégation 2023/27	
				A	B	C		oui	non					
Secrétaire	2023/15 du 05/07/2023	16h sur 36 semaines et 21,75h sur 6 semaines	17,03/35ème		X		Adjoint Administratif Principal 2ème classe	x		CDI 3-3 5°	1		1	
ATSEM	2017/20 du 14/09/2017	32 h sur 36 semaines	25,38/35ème		X		ATSEM Principal 1ère classe		x	Titulaire	1		1	
ATSEM	2025/11 DU 16/06/2025	18 h sur 36 semaines	14,18/35ème		x		ATSEM Principal 2ème classe	x		CDD L.332-8 3°	1		1	
Cantinière	2023/16 du 05/07/2023	23,5 h sur 36 semaines	17,99/35ème		X		Adjoint Technique Principal 2ème classe	x		CDI 3-3 5°	1		1	
aide cantinière	2021/12 du 24/03/2021	10,25 h sur 36 semaines	8,07/35ème		x		Adjoint Technique	x		CDD L.332-8 5°	1		2	
aide cantinière surveillante	2019/02 du 07/01/2019	9 h sur 36 semaines	6,30/35ème		X		Adjoint Technique	x		CDD L.332-8 5°	1		2	
surveillante	2025/15 du 18/06/2025	8 h sur 36 semaines	6,30/35ème		X		Adjoint Technique Principal 2ème classe	x		CDI L.332-8 5°	1		2	
TOTAUX									6	1		7	0	